

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Josiane CHOPIS, Maire d'ANZEX, le vingt-quatre septembre deux mille vingt à vingt heures trente.

PRESENTS : Mesdames Charney, Chevalier, Chopis et Costes,
Messieurs Barat, Baudas, Betous, Dubourg, Garin et Sebban.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Kremer

SECRETARE DE SEANCE : Madame Chevalier

DATE DE LA CONVOCATION : le 14 septembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- Adressage (choix des noms),
- Voirie : réfection chemin de Reille, entretien chemin de randonnées, croisement du Lanot (protection du stade),
- Travaux : sécurité incendie, columbarium, toiture sacristie,
- Commission de contrôle électoral : changement de délégué,
- Eau 47 : modification statutaire et actualisation des compétences transférées,
- Noël 2020 et vœux,
- Subventions,
- Questions diverses

Le compte-rendu de la dernière réunion est accepté à l'unanimité.

Madame Le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour l'opération MOBIV présentée par Territoire Energie.

Adressage (choix des noms)

Afin de réaliser l'adressage de la commune, le Conseil Municipal entame une réflexion sur la dénomination des voies.

Un estimatif de panneaux a été réalisé comprenant environ 75 panneaux de rues et 180 panneaux numérotés.

Une journée de formation est prévue à ce sujet. Elle aura lieu le 15 octobre à la mairie avec la collaboration du conseil départemental. Elle a pour but de saisir provisoirement les noms des voies et les numéros des maisons.

**Voirie : réfection chemin de Reille, entretien chemin de randonnées,
croisement du Lanot (protection du stade)**

Chemin de Reille : il est envisagé de se rapprocher de l'entreprise Bordin pour savoir s'il serait possible de faire un fossé sans toucher au talus.

Chemin de Capitayne : un administré souhaite donner une parcelle de 43 m2 à la commune.

Chemin de Videbouteille : Madame le Maire indique qu'une convention a été réalisée avec un administré mitoyen au chemin afin d'autoriser à enterrer sa ligne électrique. Enedis est le responsable des travaux.

Chemin du Lanot : une demande d'aménagement de la sortie de la boulangerie de Villefranche a été demandée portant incidence sur la commune de Anzex au lieu-dit Le Lanot. Après étude, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

Au niveau du stade : une limitation à 70km/h est envisagée.

Travaux : sécurité incendie, columbarium, toiture sacristie

Sécurité incendie (pose des bornes) : un devis va être demandé auprès de l'entreprise Bordin.

Columbarium : Madame le Maire présente une proposition d'agrandissement du columbarium. Un devis est en attente.

Toiture de la sacristie : Madame Le Maire indique qu'elle est en attente d'un devis modifié. Un devis va aussi être demandé pour la réfection du toit de l'atelier.

Eglise : il est à prévoir de refaire la porte de l'église mais aussi d'acquérir une rampe d'accès handicap avec garde-corps (pour l'accessibilité du lieu).

Elagage d'arbres à prévoir : les tilleuls le long du cimetière mais aussi un arbre au lieu-dit Piis.

Commission de contrôle électoral : changement de délégué

Madame le Maire rappelle que l'installation du Conseil Municipal entraîne le renouvellement des délégués dont celui de la commission de contrôle électoral.

Le Conseil Municipal, avait décidé précédemment de nommer Mme Jeanne CHEVALIER déléguée à la commission de contrôle électoral. Cette dernière ayant des délégations de fonctions, la préfecture nous a indiqué qu'elle ne pouvait tenir cette mission.

Le Conseil municipal décide par conséquent de désigner Mme Coralie Costes déléguée à la commission de contrôle électoral.

EAU 47 : modification statutaire et actualisation des compétences transférées

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5211-18 et L.5211-20 concernant les modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI, rendus applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi opéré de l'article L.5711-1 du même code ;

VU l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2019-12-27-009 et n°82-2019-12-31-003 en date du 31 décembre 2019 portant **actualisation des compétences** transférées au Syndicat Eau47 au 1^{er} janvier 2020 et de ses statuts ;

VU la délibération sollicitant le transfert à Eau47 des compétences à compter du 1^{er} Janvier 2021 prises par la **collectivité** :

- Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du Nord de la Séoune : le 2 mars 2020.

VU les délibération et décision du Syndicat EAU47 :

- n°20_042_C du 9 mars 2020 approuvant l'évolution du périmètre et l'actualisation des compétences transférées à compter du 1^{er} janvier 2021
- n°20_081_D du 3 juillet 2020 relative à la mise à jour des Statuts d'Eau47 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le périmètre du Syndicat Eau47, et ses Statuts,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Eau47 a consulté l'ensemble de ses membres par courrier du 23 juillet 2020,

Le *Conseil Municipal* est appelé à se prononcer.

Sur proposition de Madame Le *Maire*,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

DONNE son accord pour **l'élargissement du territoire syndical** d'Eau47 dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts, à compter du 1^{er} janvier 2021 aux communes de ROQUECOR, SAINT AMANS DU PECH et SAINT BEAUZEIL ;

DONNE son accord pour le **transfert** au Syndicat Eau47 des compétences « eau potable » et « assainissement collectif **par le Syndicat Intercommunal des Eaux et Assainissement du Nord de la Séoune**, dans le cadre de l'article 2.2. de ses statuts :

Commune/Syndicat	Compétences transférées		
	AEP	AC	ANC
Roquecor	X	X	
Saint Amans du Pech	X	X	
Saint Beauzeil	X	X	
Vaille	Déjà à Eau47	X	

VALIDE les modifications des statuts du Syndicat Eau47 à effet du 1^{er} Janvier 2021 ainsi que son annexe actualisée relative à la liste des membres et compétences transférées ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire, pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce s'y rattachant ;

MANDATE Madame le Maire pour informer le Syndicat Eau47 de cette décision.

Territoire d'énergie : opération Mobive

∞ Délibération n°02/24 09/2020 ∞

CANDIDATURE A L'OPÉRATION MOBIVE.H.A PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL ENR-MDE (ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE)

Madame le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Au vu des enjeux concernant la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergie de Lot-et-Garonne (Sdee 47) a décidé de proposer à tous les acteurs publics d'adhérer à un Groupement de Commandes départemental ENR – MDE. La nouvelle action significative résultant de ce groupement est l'opération MOBiVE.H.A, qui consiste à s'équiper de véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de prises individuelles de recharge dans le cadre d'un marché public.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article 28,

Vu la loi n° 2010-788 Grenelle II du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV),

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix dans le cadre de la commande publique,

Considérant que l'opération MOBiVE. H.A. présente un intérêt pour la Commune de Anzex au regard de ses besoins propres,

Oùï l'exposé de Madame le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché public lié à l'opération MOBiVE.H.A., lancé dans le cadre du Groupement de Commandes départemental ENR – MDE ;
-
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer tout document afférent à cette candidature ;
- **PRÉCISE** que le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47), chargé à ce titre, de

procéder, dans le respect des règles prévues par la réglementation en matière de marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres ;

- **PRÉCISE** que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution du marché sera celle du coordonnateur ;
- **S'ENGAGE** à exécuter, avec le ou les fournisseur(s) retenu(s), le marché public dont la commune de Anzex est partie prenante ;
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre de ce marché et à les inscrire préalablement au budget.

Noël 2020 et voeux

Le Noël communal est fixé pour le 20 décembre.

Une réflexion est entamée pour savoir quelle est la meilleure formule à adopter pour la présentation des voeux 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Site internet : Le Conseil Municipal opte pour une formule complète du site.

CAUE : possibilité de prendre conseil auprès du CAUE concernant le devenir de la maison communale, de la place du boulodrome,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Durant cette séance, les délibérations 01/24 09/2020 à 02/24 09/2020 ont été prises.